

Point audience AESH

Présents

Administration : DASEN, IEN ASH, Mme Bony

Délégation : FSU, CGT, FO, 2 AESH du collectif CGT

La plate-forme de revendications

- Le réemploi de tou·tes les AESH
 - Pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ...
 - Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH
- L'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante
- La fin du recrutement par les EPLE
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins
- Une revalorisation immédiate des salaires
- La création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH

DSDEN

- Aucun levier sur ce qui relève du niveau national notamment la question du statut et des salaires
- Au niveau départemental

Les salaires non versés à certain.e.s au mois de septembre est la conséquence d'un « bug » informatique ce qui est inacceptable. La DSDEN24 a contacté tous les personnels concernés et proposé une solution d'aide d'urgence.

La gestion des AESH est devenue exponentielle avec près de 800 personnels travaillant dans les établissements scolaires du 1^{er} et second degré du département. Trop peu de personnels à la DSDEN pour la gestion avec peu de moyens logistiques et techniques. Environ la moitié des AESH est gérée par la DSDEN, l'autre moitié par le service mutualisé du Lycée Montesquieu en Gironde. Les contrats proposés ont maintenant une durée de 3 ans renouvelables et ouvrant droit au terme des 6 ans à un CDI.

Concernant la formation, les personnels reçoivent les 60h de formation prévues. L'équipe de circonscription ASH effectue un suivi au plus près des personnels et essaie de répondre aux interrogations. Plus de coopération dans la relation enseignant-AESH est souhaitable.

La mise en place des PIAL se fait doucement. Tout est à construire ans chaque territoire. L'aide mutualisée ne représente que 30% des élèves donc on ne peut pas parler de « marche forcée » en ce qui concerne le département même si le DASEN souhaiterait plus de mutualisation car certaines classes ont 2, 3 voire 4 AESH en même temps. Il s'agit de pouvoir agir au plus près du terrain et des personnels.

Sur la question du temps de travail, le souhait du DASEN est de pouvoir proposer plus de contrats au-delà du seul mi-temps, largement majoritaire. Dans les contrats proposés dans le 24, le travail « invisible » est reconnu, à hauteur de 3 heures par semaine environ, car si on annualise le temps de travail, les AESH effectuent moins d'heures en présence des élèves que la prescription du contrat.

Sur cette question, nous avons rappelé qu'un emploi statutaire permettrait de clarifier les choses, et que la déconnexion du temps de travail devant élèves avec le salaire doit pouvoir s'appliquer étant donné le travail dit « invisible » effectué (réunions diverses, recherche, préparation...). Nous avons rappelé le salaire de misère et la précarité que cela induit.

Plusieurs questions relatives à l'école inclusive, au handicap ont été abordées au cours de cette audience car elles sont le cœur du métier, et nous avons rappelé que c'est un vrai métier. Le sentiment de déclassement est réel chez ces personnels et la question de la place dans l'équipe pédagogique revient souvent. Il y a donc urgence car le chantier est énorme et la situation des personnels AESH est préoccupante. Pour beaucoup, le quotidien c'est la précarité.

Même si le DASEN s'est engagé, au niveau départemental à rencontrer les AESH plus souvent, à inviter des représentants aux réunions de suivi des PIAL notamment, nous devons rester vigilants, mobilisés, et continuer à porter les revendications pour les personnels, pour les élèves en situation de handicap et pour un service public d'éducation de qualité.

Alain Chabrilangeas

Co-Secrétaire du SNUipp-FSU24